

MODIFICATION N°4 PLAN DE ZONAGE AVEC MODIFICATIONS APPARENTES

DEPARTEMENT DU PUY DE DOMIE
commune de : **LES MARTRES DE VEYRE**

4
Echelle : 1/7500
octobre 2015

SOP D'ARCHITECTURE DESCOEURS FAC
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
48 rue des Saules
42100 Martres de Veyre
Tél : 04-77-35-16-08
Fax : 04-77-35-16-08
E-mail : sop.architectures@wanadoo.fr

REGULAIREMENT
ARRONDISSEMENT
DU CLERMONTERRAND
20 NOV. 2015

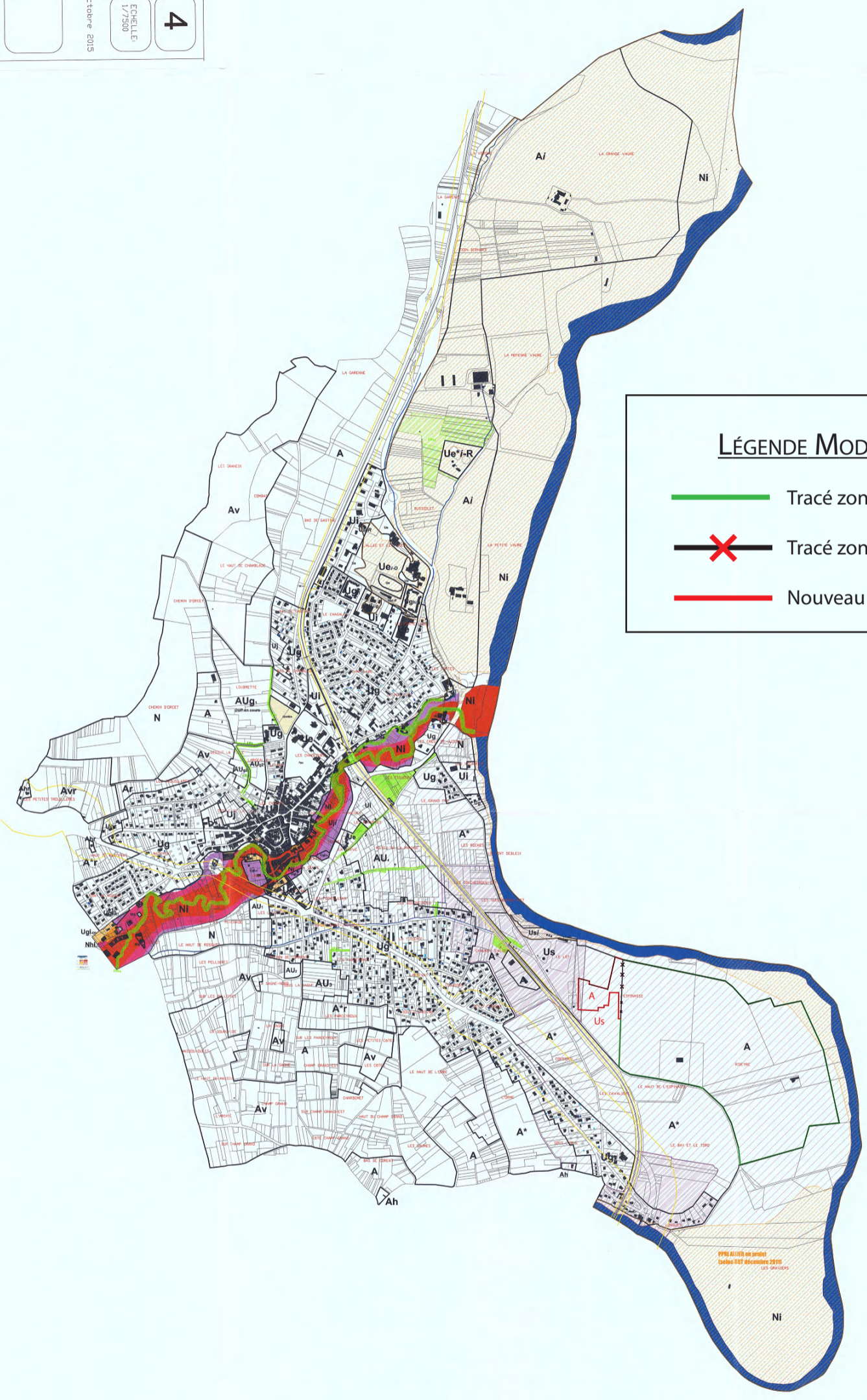
PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE - Territoire communal

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1 - Révision de projet approuvé par DCL en date du
2 -
3 -
4 -
5 -
6 -

24 Juin 2014



LÉGENDE MODIFICATION N°4

- Tracé zone A à conserver
- X Tracé zone A à supprimer
- Nouveau tracé de la zone A

- Zonage PLU
- Emplacement Réservé
- PPRNPI Allier
- Zones d'intérêts archéologiques et paléontologiques (DRAC)
- zone sensible
- zone très sensible
- Classement sonore des infrastructures (RD225 et voie ferrée)
- Bâtiment identifié comme ayant intérêt archéologique ou architectural majeur.

- Emprise hydrographique (rivière, bief, rase, ...).
- Construction récente, redessinée à titre indicatif
- Piscine, redessinée à titre indicatif

- PPRI VEYRE
Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du PPRNPI de la Veyre :
- zones urbaines et centres urbains :
 - aléa fort R3
 - aléa moyen O2
 - aléa faible O1
 - champ d'expansion des crues :
 - aléa fort R3
 - aléa moyen R2
 - aléa faible R1

